

rangue à l'ouverture du Parlement Provincial en Février dernier, afin qu'elles fussent mises sous les yeux de Son Altesse Royale le Prince Régent, j'ai reçu depuis les ordres exprès de Son Altesse Royale de vous remercier en son nom des assurances de soutien et d'attachement qu'elles contiennent, et de vous informer " que Son Altesse Royale met une telle confiance dans le courage et dans la loyauté des Sujets Canadiens de Sa Majesté, qu'elle ne craint nullement le résultat des attaques directes qui feroient faites contre eux, ni des pièges que l'on pourroit tendre à leur affection envers son Gouvernement."

Il ne m'est pas moins agréable de vous annoncer que l'émission des *Army-Bills*, à la circulation desquels vous avez si promptement et si libéralement pourvu pendant votre dernière Session, a été suivie des plus heureux effets tant par le puissant secours qu'en a reçu le Gouvernement de Sa Majesté dans les besoins extraordinaires de la crise présente, que par la facilité considérable qui en a résulté pour les transactions du Commerce. Une expérience de quatre mois ayant pleinement démontré l'utilité de cette mesure, je recommande à votre considération d'adopter sur le même objet tels réglemens ultérieurs qui paroîtront nécessaires, d'après une révision de l'Acte passé à cette occasion, et d'après les circonstances où se trouve le Pays.

Conformément aux pouvoirs dont m'a investi la Législation, j'ai requis l'assistance des Milices pour défendre la Province; et j'ai vu, par moi-même, avec la plus grande et la plus vive satisfaction, l'esprit public, l'ardeur soutenue et l'amour de leur Pays, de leur Religion et de leurs Lois, qu'elles ont manifestés à cette occasion. Des dispositions de cette nature animant et unissant toutes les Classes des Sujets de Sa Majesté, ne peuvent manquer, sous les auspices de la Divine Providence, de maintenir notre sûreté au dedans et de nous faire respecter au dehors.

Tout en rendant témoignage à l'allégresse avec laquelle on s'est soumis aux Lois de Milice, je suis induit à appeler votre attention à une révision partielle de ces Lois, et à la nécessité de les rendre plus propres à atteindre leur objet en certains cas, et de les mieux adapter aux besoins du moment.